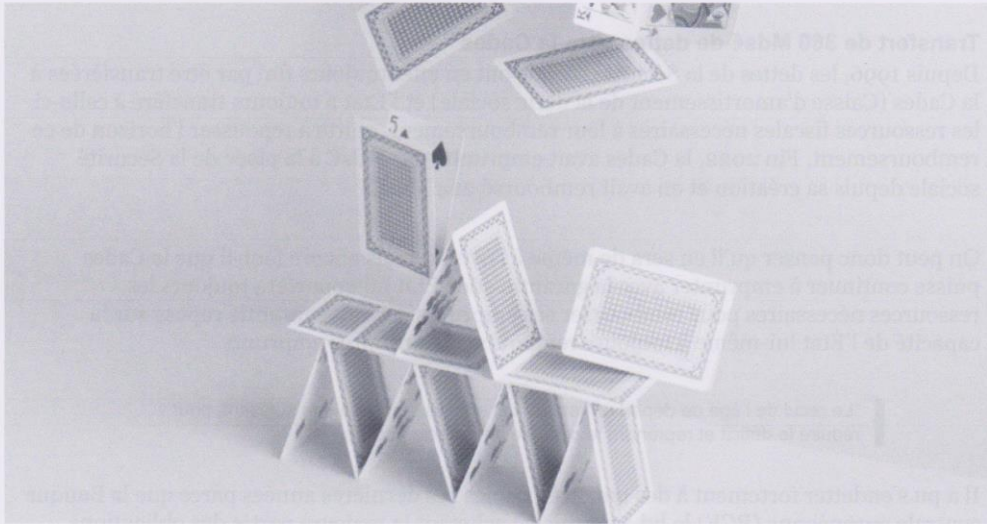


0,7 point de PIB de déficit par an d'ici 2070

Survie du système de pensions ?

Sans réformes, la question se posera le jour où l'État, perdant le contrôle de sa dette, ne sera plus capable de prendre à sa charge son déficit



Le recul de l'âge de départ en retraite est nécessaire, mais pas suffisant, pour réduire le déficit ©Freeepik



Mécomptes publics,
François Ecalle

Si pour beaucoup de partisans du recul de l'âge de départ, la pérennité des régimes de retraite est menacée, leurs perspectives financières ne sont pas un motif d'inquiétude pour de nombreux opposants à cette réforme.

Les hypothèses de croissance de l'activité économique et les conventions comptables retenues par le conseil d'orientation des retraites (COR) conduisent toutes à prévoir, sans réforme, un déficit de l'ensemble des régimes de retraite jusqu'à la fin des années 2030. Avec certains jeux d'hypothèses, ce déficit resterait supérieur à 0,7 point de PIB (17 Mds€ de 2023) jusqu'à la fin de la période de projection (2070).

“Les hypothèses retenues conduisent toutes à prévoir, sans réforme, un déficit de l'ensemble des régimes de retraite jusqu'à la fin des années 2030”

Dans les deux scénarios centraux du COR, le déficit du seul régime de base des salariés du secteur privé augmenterait jusqu'en 2070 pour atteindre de 0,6 à 1,2 % du PIB selon la convention comptable. Au niveau global, ce déficit serait partiellement compensé par les excédents des régimes complémentaires à partir des années 2040.

Les perspectives financières paraissent donc inquiétantes si l'on s'en tient au régime de base des salariés du secteur privé. Sa survie n'est pas pour autant directement menacée.

Transfert de 360 Mds€ de dettes vers la Cades

Depuis 1996, les dettes de la Sécurité sociale ont en effet toujours fini par être transférées à la Cades (Caisse d'amortissement de la dette sociale) et l'État a toujours transféré à celle-ci les ressources fiscales nécessaires à leur remboursement, quitte à repousser l'horizon de ce remboursement. Fin 2022, la Cades avait emprunté 360 Mds€ à la place de la Sécurité sociale depuis sa création et en avait remboursé 224 Mds€.

On peut donc penser qu'il en sera de même à l'avenir, mais encore faut-il que la Cades puisse continuer à emprunter avec la garantie que l'État lui apportera toujours les ressources nécessaires pour rembourser ses emprunts. Or cette garantie repose sur la capacité de l'État lui-même à toujours rembourser ses propres emprunts.

■ "Le recul de l'âge de départ en retraite est nécessaire, mais pas suffisant, pour réduire le déficit et reprendre le contrôle de la dette publique"

Il a pu s'endetter fortement à des taux très faibles ces dernières années parce que la Banque centrale européenne (BCE) le lui a permis en achetant la majeure partie des obligations qu'il a émises, mais cette période est révolue. Il doit désormais emprunter sur les marchés financiers en convainquant ses créanciers que la dette publique est sous contrôle. Pour cela, il doit au moins ramener le déficit public à un niveau permettant de stabiliser la dette en pourcentage du PIB.

Le recul de l'âge de départ en retraite est nécessaire, mais pas suffisant, pour réduire le déficit et reprendre le contrôle de la dette publique. Si la France n'y parvient pas, une crise financière pourrait éclater et la BCE ne viendra à son secours que si des mesures drastiques sont prises pour rééquilibrer les comptes publics. Compte tenu de leur poids, on peut penser qu'elles concerneraient principalement les pensions et seraient bien plus dures que la réforme annoncée aujourd'hui. C'est en ce sens que la pérennité de notre système de retraite est, indirectement, menacée.

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de François Ecalle.

A lire également

[Mécomptes publics – les chroniques de François Ecalle](#)

Publié le 24/01/2023